

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

5421

#### ■ Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, Marseille 4ème - Aménagement avenue des Chartreux

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole souhaite effectuer la rénovation de l'avenue des Chartreux. Cette voie de liaison entre le boulevard de la Libération, St Just et vers la Rose est située sur le domaine viaire de la Métropole, qui dessert aussi plusieurs noyaux villageois.

Cette rénovation implique aussi la requalification de cette voie avec une meilleure organisation des circulations, des stationnements et des cheminements piétonniers, dans le cadre d'un renforcement accru de la sécurité des usagers.

A cet effet, l'opération d'investissement 2018100500, « MARSEILLE 4<sup>ème</sup> – Aménagement avenue des Chartreux », pour un montant de 2 700 000 €, inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 décembre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 2 700 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018100500, « MARSEILLE 4<sup>ème</sup> – Aménagement avenue des Chartreux » pour un montant de 2 700 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

CP 2018 : 0 €

CP 2019 : 50 000 € TTC

CP 2020 : 0 € TTC

CP sur exercices suivants : 2 650 000 € TTC

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC